



TAUX DE RÉUSSITE

> Réussite 2025 : 100%



SATISFACTION

> Promotion 2025 : 100%



DURE

> de 6 à 12 mois



PUBLIC

> Accessible à tous

Les indicateurs de résultats sont disponibles sur : https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil



Contact cfa.noiretable@educagri.fr



Crédit photos : Natur'Académie Anthony Faye



Le Certificat de Spécialisation Pilote de Machine de Bûcheronnage est un diplôme d'état du Ministère de l'agriculture

Le niveau de l'action dans le cadre d'une filière de formation : niveau 4

Le titulaire de ce diplôme exerce son activité pour le compte de la filière forestière.

Il réalise des chantiers d'exploitation en abattage mécanisé et/ou de débardage. Environnement du métier

- Travail en extérieur, dans la nature et sur chantiers forestiers
- Travail en équipe ou en autonomie
- Travail tous les jours sauf par mauvais temps, jours férié et weekend

Chefs d'entreprise de travaux forestiers, Salarié d'entreprise de travaux forestiers, chefs d'entreprise d'exploitation forestière, Salarié d'entreprise d'exploitation forestière, conducteur d'abatteuse, conducteur de porteur.

Poursuite de formation possible

BTS Gestion forestière, BTSA Technico-Commercial Produits de la Filière Foret-Bois, Autre CS,...

Conditions d'admission - Pré-requis

Pour toute candidature :

• Être majeur et titulaire d'un diplôme de niveau 4 dans le secteur des aménagements ou agroéquipements. Pour tout autre profil (dérogation possible) : contacter le CFPPA.

Pour l'apprentissage :

- Avoir une entreprise d'accueil ou collectivité territoriale
- Être âgé entre 18 et 29 ans révolus
- Compléter le dossier d'inscription en ligne via : https://app.hub3e.com/landing-page/124/candidature

Pour la formation continue :

 $\bullet \ Candidature \ via: https://app.hub3e.com/landing-page/124/LandingPageCandidatureFC$

Accès à la formation

Le délai de traitement moyen pour l'enregistrement par le CFPPA d'un apprenant est de 15 jours après la date du positionnement et la validation définitive d'entrée en formation est conditionnée à l'obtention du financement.

Prochaine rentrée : novembre 2025

Durée de la formation

La formation est organisée sur un volume horaire de 910 heures dont 490 heures en centre et 420 heures minimum de stage en entreprise.

Pour l'apprentissage : 490h en centre (14 semaines) et le reste en entreprise





Objectifs de la formation

Être capable de :

- Réaliser le paramétrage informatique de la machine
- Contrôler la tête de bûcheronnage
- Choisir un itinéraire d'abattage
- Sélectionner les arbres à abattre
- Réaliser le classement des billons
- Effectuer l'inspection quotidienne de la machine
 Réaliser le diagnostic des pannes.

Contenus principaux de la formation

- Organisation de chantiers
- Informatique
- · Conduite d'engin
- Tri qualitatif des bois et classement
- Agroéquipement
- Sauveteur Secouriste du Travail
- ECC1 (Permis de tronçonneuse)
- Attestation d'intervention Proche des Réseaux.

Modalités pédagogiques

Cours magistraux, travaux pratiques sur chantiers forestiers, travaux dirigés en extérieur, Retour et partage d'expérience, Analyse de sa pratique professionnelle.

Adaptations possibles du parcours

Validation d'acquis académiques et/ou allègement de formation grâce aux passerelles possibles entre certaines certifications. La possibilité de valider un/ou des blocs de compétences





Modalités d'alternance

Parcours sur 12 mois:

1 à 2 semaines complètes en centre de formation en moyenne par mois

Évaluation de la formation

Le Certificat de Spécialisation Pilote de Machine de Bûcheronnage est évalué en Unités Capitalisables (UC) en situations professionnelles tout au long de la formation

- C1 : Optimiser l'utilisation de la machine de bûcheronnage
- C2 : Conduire la machine
- \bullet C3 : Effectuer l'entretien de la machine de bûcheronnage
- Semaine spécifique : SST, Forêt, ECC1 et AIPR.

Des évaluations formatives sont organisées tout au long de la formation.

Frais - Rémunération - Financements

- Aucun frais pédagogiques.
- Vous entrez en voie directe (6 mois) :

Plusieurs financements possibles : France Travail, Region, transition pro, CPF, OPCO.

Tarifs à partir de 23,50€ minimum de l'heure Rémunération possible.

• Vous entrez en voie professionnelle (12 mois) :

En tant que salarié en contrat d'alternance, la rémunération minimale peut aller de 27 à 100 % du SMIC.

La formation est prise en charge par l'organisme financeur (OPCO, collectivité et tout organisme collecteur des fonds de formation dont dépend l'entreprise).

CFPPA de ROANNE-CHERVÉ-NOIRÉTABLE

42440 NOIRÉTABLE Tél : 04.77.24.76.00 cfa.noiretable@educagri.fr